

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GERMANIUM CRISTAL OPTIQUE

Conformément au règlement (EC) No.1907/2006 (REACH)



Revision 2020 : Issued 16th November 2020

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE:

Nom de Produit: Germanium Cristal Optique
Synonyms, Noms Commerce: Ge

1.2. UTILISATIONS DE LA SUBSTANCE

Utilisation: Matériau optique.

1.3. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fournisseur: CRYSTRAN LTD, 1 Broom Road Business Park, Poole, Dorset UK BH12 4PA
☎ +44 1202 307650

1.4. NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE

Numéro: ☎ +44 1202 307650 (Lundi à Vendredi 08:30 to 17:00 GMT)

En Cas d'Urgence: Dans le cas d'une enquête médicale concernant ce produit, s'il vous plaît contactez votre médecin ou d'accident de l'hôpital local et le département d'urgence.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU MELANGE

Pas de produit dangereux tel que spécifié dans Directive 67/548/EEC

2.2. ÉLÉMENTS D'EQUITAGÉ

Aucun

2.3. AUTRES DANGERS

Aucun



3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES

Nom du Compositant	N° CAS	%	N° EC (EINECS)	EU index	N° UN
Germanium	7440-56-4	100%	231-164-3	-	-

4. PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

GÉNÉRAUX: Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.
YEUX: Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.
PEAU: Laver abondamment avec du savon et de l'eau..
INHALATION: Retirer une zone non contaminée. Obtenir des soins médicaux
INGESTION: Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin!

4.2. LA PLUPART DES SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET RETARDES

Reportez-vous à la section 2.2 et section 11.

4.3. INDICATION OF ANY IMMEDIATE MEDICAL ATTENTION AND SPECIAL TREATMENT NEEDED

Pas de données

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYEN D'EXTINCTION

Ce produit ne brûle pas

5.2. RISQUES SPECIAUX RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE

Aucun.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Aucun.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Porter des vêtements de protection appropriés et des équipements tels que listés au #8. Éviter de faire de la poussière

6.2. PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Éviter de faire de la poussière.

6.3. METHODES DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Conteneuriser les produits de nettoyage utilisés pour des dispositions particulières.

6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Éliminer comme dans section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS DE USAGE:

Protéger contre les dommages physiques et éviter de générer de la poussière.

7.2. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES COMPATIBILITÉS

Pas de précautions spéciales nécessaires

7.3. UTILISATIONS FINALES SPÉCIFIQUES

Matériau optique.

CRYSTRAN LTD

1, Broom Road Business Park, Poole, Dorset, UK BH12 4PA

TEL: +44 1202 307650

Email: sales@crystran.co.uk

www.crystran.co.uk

FAX +44 1202 307651

Registered in England No.2863378

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GERMANIUM CRISTAL OPTIQUE

Conformément au règlement (EC) No.1907/2006 (REACH)



Revision 2020 : Issued 16th November 2020

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. CONTROL PARAMETERS

ACGIH TLV (États Unis 1/2009)

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE = 10mg/m³ Inhalable; Particules (Insoluble) (PNOS) 8 hour Time Weighted Average (TWA)
= 5mg/m³ Respirable; Particules (Insoluble) (PNOS) 8 hour Time Weighted Average (TWA)

8.2. EXPOSURE CONTROLS

Des gants de protection à bas d'alcool vinylique (PVA) sont nécessaires. Il est suggéré de porter un vêtement de laboratoire. Des lunettes de sécurité ou des verres de sécurité avec des protections latérales sont exigés s'il y a possibilité de formation d'éclats ou de poussières. Des appareils respiratoires doivent être portés si le seuil d'exposition est dépassé. Fournir une ventilation mécanique générale adaptée, et un ventilation d'évacuation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATION S SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIALS

ASPECT :	Grisâtre métallique noir opaque solide.	POINT D'EBULLITION:	Non Applicable
	Aucune odeur.	FLAMMABILITÉ:	Non Applicable
POINT D'EBULLITION	2830°C	PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES:	Non Applicable
POINT DE FUSION:	937.4°C	LA PRESSION DE VAPEUR:	Négligeable a 25°C
DENSITÉ:	5.323 g/mL	pH EN SOLUTION AQUEUSE:	Non déterminé
SOLUBILITY DANS L'EAU:	Pratiquement insoluble		

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Peut réagir avec des agents d'oxydation.

10.2. STABILITÉ

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.3. POSSIBILITÉ DE REACTIONS DANGEREUSES

Aucun connu

10.4. MATIÈRES À ÉVITER

Acides et agents oxydants.

10.5. MATERIALS INCOMPATIBLES

Acides minéraux, Agents d'oxydation

10.6. DECOMPOSITION DANGEREUX

Réagit lentement avec nitrique concentré et d'acide sulfurique.. Alcalin H₂O₂ or aqueux NaClO provoque rapidement oxydation. Contacter HCl évolué volatile GeCl₄. Peut se enflammer en contact avec du chlore ou de brome

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS D'EFFET TOXICOLOGIQUE

Les expérimentations animales ont montré que lungaveolitis peut se produire après une forte exposition subaiguë (50mg/m³) à la poussière. Aucun effet toxicologique n'a été observé après quatre semaines d'exposition subaiguë à 10mg/m³. Néanmoins, une attention particulière doit être exercée lors de l'usinage et de créer de la poussière ou des particules.

DOSE TOXIQUE - DL50 > 5000 mg/kg (oral/ rat)

CANCÉROGENICITÉ: Pas de propriétés carcinogènes évidentes.

MUTAGÉNICITÉ/TÉRATOGENICITÉ: Aucun prévue d'effets.

12. INFORMATION ECOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Das de danger pour l'environnement est prévu.

12.2. PERSISTANCE AND DEGRADABILITE

Pas de données

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas de données

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Pas de données

12.5. RÉSULTATS DE EVALUATIONS PBT ET vPvB

Non requis ou effectué.

12.6. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucun danger pour l'environnement n'est prévu à condition que le matériel soit manipulé et éliminé avec le soin et l'attention voulus.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les résidus chimiques sont généralement classés comme déchet spéciaux, et en tant que tels ils sont couverts par les réglementations qui varient selon le pays. Contactez votre autorité de l'élimination des déchets la plus proche, ou donner à une société d'élimination des produits chimiques.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. NUMÉRO UN: Aucun

14.2. UN NOM D'EXPÉDITION:

Non soumis aux réglementations de transport.

14.3. TRANSPORT CLASSE DE DANGER: Aucun

14.4. GROUPE D'EMBALLAGE: Aucun

14.5. DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT: Aucun

14.6. PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR L'UTILISATEUR: Aucun

14.7. TRANSPORT EN VRAC MARPOL / IBC: Pas de données

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. SÉCURITÉ, SANTÉ ET REGLEMENTS ENVIRONNEMENTAUX / LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE

TSCA: Non affecté.

16. AUTRES DONNÉES

DATE DE RÉVISION: 16th November 2020 ©2016 Crystran Ltd.

Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne prétendent pas être exhaustives et doivent être utilisées qu'à titre indicatif.

CRYSTRAN LTD

1, Broom Road Business Park, Poole, Dorset, UK BH12 4PA

TEL: +44 1202 307650

Email: sales@crystran.co.uk

www.crystran.co.uk

FAX +44 1202 307651

Registered in England No.2863378